

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-103

Séance du Conseil syndical du jeudi 24 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h00, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 15 mars 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. David BLONDIN, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.

Suppléants présents et suppléants remplaçants des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE, M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS (remplace M. BOUCRY), M. Yves BEAURAIN (remplace en qualité de titulaire M. Gérard LECUIR).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. Firmin BOUCRY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Gérard LECUIR, M. William BOUS, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Olivier HERNEQUE.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 28 février 2022.

Le comité syndical,
Le quorum constaté,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de la valorisation du bassin de la Bresle,
Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,
Après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des présents :

- d'adopter le compte rendu du conseil syndical du 28 février 2022

Pièce jointe : PV de la séance du 28/02/2022

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le : **25 AVR. 2022**

La Présidente du Syndicat mixte,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Bediou - 78390 AUMAILE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com



**Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55
www.eptb-bresle.com - contact@sma-bresle.fr
Membre de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)

COMPTE RENDU DU

**COMITE SYNDICAL DU
LUNDI 28 FEVRIER 2022**

validé en Cd du

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

**

COMPTE RENDU

**

Présents

NOM ELU/ STRUCTURE	QUALITE (suppléant/ titulaire)	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST				
M. Firmin BOUCRY, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. Thierry HÉBERT, Vice-président CC2SO	TITULAIRE	X		
Mme Colette MICHAUX, Déléguée communautaire	TITULAIRE	X		
M. David BLONDIN, Délégué communautaire	TITULAIRE			X (remplacé par M. BLAMPOIX)
<i>M. Christophe BLAMPOIX, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X (remplace en qualité de titulaire M. BLONDIN)		
<i>M. François THIVERNY, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X
<i>M. Michel CORDIER, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X
<i>M. Louis QUEVAUVILLERS, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY S/BRESLE				
M. Christian ROUSSEL, Président CCIABB	TITULAIRE	X		
M. Gérard CHAIDRON, Vice-président CCIABB	TITULAIRE	X		
Mme Virginie LUCOT-AVRI, Vice-présidente CCIABB	TITULAIRE	X		
M. Jean Claude QUÉNOT, Délégué communautaire	TITULAIRE			X (remplacé par M. DELABOUGLISE)
<i>M. Eric ARNOUX Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X
<i>M. Dany DELABOUGLISE, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X (remplace en qualité de titulaire M. QUÉNOT)		
<i>M. Jacky BAUDON, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X
<i>M. François SELLIER, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE				
M. Gérard LECUIR, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. William BOUS, Vice-président CCPV	TITULAIRE			X

M. Olivier GENTY, Délégué communautaire	TITULAIRE			X
M. Franck CORDIER, Vice-président CCPV	TITULAIRE			X
M. Alain DEGRY, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
M. Hubert TRANCART, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
M. Yves BEURAIN, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
M. Olivier HERNEQUÉ, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES				
M. Arnaud DECHEZELLES, Délégué communautaire	TITULAIRE		X	
M. Emmanuel ROBIN, Délégué communautaire	SUPPLEANT		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES				
M. Jean-Manuel BUQUET, Délégué communautaire	TITULAIRE		X	
M. Jacky LAMURÉ Vice-président	SUPPLEANT		X	

Invité absent :

M. Pascal GRESSER, Payeur départemental de la Seine-Maritime, comptable du Syndicat mixte.

validé au CS du 2021

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

**

COMPTE RENDU

**

1. Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2021	5
2. Tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022.....	5
3. Adoption de l'actualisation du règlement des dispositions aux agents	12
4. Le recrutement d'un service civique	12
5. Plan de financement IDEE – REGION NORMANDIE – financement de la cellule animation du SMAB pour l'année 2022	13
6. Programme d'animations sur Natura 2000 et les PAEC pour 2022.....	13
7. Débat d'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire	14
POINTS INFORMATIFS.....	14

validé au CS du 2021

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

**

COMPTE RENDU

**

Virginie LUCOT-AVRIL, présidente du syndicat mixte, ouvre la séance à 15h30. Elle précise les pouvoirs.

Elle laisse ensuite Jean-Philippe BILLARD, directeur, procéder à l'appel nominal des membres du conseil. Il est noté la présence de 7 élus titulaires et de 2 élus suppléants qui deviennent titulaires pour la séance.

Ainsi et en tenant compte des pouvoirs transmis, il est noté la présence de :

- 3 délégués titulaires pour la CC Somme Sud-Ouest et 1 délégué suppléant qui devient titulaire pour cette séance,
- 3 délégués titulaires pour la CC Interrégionale Aumale-Blangy s/Bresle et 1 délégué suppléant qui devient titulaire pour cette séance
- 1 délégué titulaire pour la CC Picardie Verte,
- 0 délégué titulaire de la CC 4 Rivières,
- 0 délégué titulaire de la CC Londinières.

Le nombre de 9 membres titulaires sur les 14 inscrits dans les statuts du SMAB est constaté. Le quorum de 8 étant atteint et constaté, Mme la Présidente ouvre la séance de ce conseil.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2021

Virginie LUCOT-AVRIL propose d'examiner le projet de compte-rendu de la séance du conseil du lundi 30 novembre 2021. Ce dernier n'appelle aucune observation des membres élus présents.

☐ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *adoptent le compte rendu de la séance du 30/11/2021.*

☐ **Délibération N°2022-97**

2. Tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022

Virginie LUCOT-AVRIL laisse la parole aux techniciens pour les explications sur les perspectives d'animation et d'opérations 2022 proposées par le SMAB.

Jean-Philippe BILLARD propose de commencer sur le thème de l'animation et de la sensibilisation et donne la parole à Virginie BERTING.

Virginie BERTING explique les propositions d'actions de communication et de sensibilisation pour l'année 2022 :

- 1) Pour communiquer et sensibiliser de manière efficace auprès de n'importe quel public, il est nécessaire de disposer d'outils visuels dont la conception se réfléchit. Il est proposé aux élus la réalisation de plusieurs outils qui

permettraient au SMAB de mieux communiquer et de pouvoir s'inscrire dans des manifestations ce qu'il ne fait pas actuellement.

- **Projet de maquette** du fonctionnement hydrographique du bassin versant (12 000€ dépenses prévisionnelles). Doter le syndicat d'une maquette en trois dimensions permettra de montrer les différents enjeux spécifiques de la vallée de la Bresle, en lien avec la gestion et la protection de la ressource en eau et des risques d'inondations. Cette maquette pourra permettre de faire des démonstrations du fonctionnement du réseau hydrographique sur un bassin versant, de la gestion des eaux de précipitation, du ruissellement, de la fonction des zones humides...
- **Projet de panneaux d'exposition**: Virginie Berting explique qu'elle travaille à la définition du contenu d'une 12^{aine} de panneaux portables destinés à être montrés ou exposés dans le cadre d'animations comme de démonstrations ou d'expositions sur un stand. Cette exposition sera transportable et conçue de manière à pouvoir être utilisée devant tous les publics.
Actuellement, l'élaboration des textes comme des thèmes et du choix des photos ou graphismes est en cours en vue de l'obtention de plusieurs devis.
- **Projet d'une plaquette de présentation du SMAB**: Virginie Berting explique que le SMAB ne dispose pas actuellement d'une plaquette présente de manière transversale les nombreuses actions ou rôles du syndicat. Un travail est donc effectué en interne, en ce moment pour y remédier et doit déboucher sur l'impression en régie de quelques exemplaires. Cette plaquette sera à disposition du public lors des différentes manifestations auxquelles le SMAB assistera.
- **Projet d'élaboration d'un guide de bon entretien des cours d'eau**: Jean-Philippe BILLARD explique que cet autre volet a fait l'objet également d'une réflexion en 2021 et fera l'objet d'une proposition d'inscription dans le budget 2022 afin que le SMAB soit doté d'un tel document qui sera diffusable auprès des riverains de cours d'eau sur lesquels le SMAB doit maintenant intervenir au titre de sa compétence gestion des milieux aquatiques (item 2° GEMAPI).

2) Lorsque tous les supports de communication seront finis, Virginie BERTING explique qu'elle mettra en place différentes animations à destination des scolaires. Cela consistera à créer et animer ces séances, certaines seront en autonomie et d'autres en partenariat avec l'ASA Bresle. Les premières animations auront lieu sur 2022 et perdureront sur 2023.

Jean-Philippe BILLARD, donne la parole à Pierre-Marie MICHEL.

Pierre-Marie MICHEL, expose les perspectives d'actions dont il a la charge, pour l'année 2022, en rappelant qu'elles portent essentiellement sur trois thématiques :

- la démarche de lutte contre les inondations sur le secteur de Blangy-sur-Bresle/Bouttencourt/Monchaux-Soreng,
- les projets de rétablissement de la Continuité écologique dont un nouveau sur Haudricourt,
- la mise en place d'actions en lien avec la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) qui vient nouvellement étoffer les compétences du syndicat et qui commencent à lui demander un investissement certain.

1) Etude hydraulique Blangy/Bouttencourt

Il précise que le travail sera engagé en deux étapes, une étape à très court terme car il y a besoin de réponses rapides pour réduire les risques d'inondation, puis une autre étape, sur du plus long terme.

a) Les actions à court terme menées en 2021 et qui ont permis la réalisation de plusieurs actions du SMAB pour circonscrire les inondations rencontrées sur ce secteur ont induit :

- Des parcours à pied dont une partie en collaboration avec l'ASA, du linéaire concerné par des problématiques pour leur identifier les causes et trouver une réponse d'urgence,
- L'établissement d'un diagnostic d'une trentaine de points d'interventions avec à chaque fois « qui-doit-faire-quoi »
- Des rencontres des propriétaires qui sont concernés par des actions (rappeler les règles, les responsabilités, mais également faire des devis, trouver des solutions en lien parfois avec l'ASA),
- La mise en place des demandes règlementaires pour le compte de l'ASA pour leur fluidifier la tâche.

Ces diverses interventions ont permis que globalement la trentaine de points identifiés soit traitée soit par l'ASA soit par les propriétaires.

b) Les actions à long terme

Les actions ponctuelles qui sont menées sur les communes de Blangy sur Bresle et Bouttencourt, ne vont pas permettre de résoudre dans l'immédiat les problématiques d'inondation si des actions ancrées sur le long terme ne sont pas proposées et conduites.

Pour traiter de manière efficace cette problématique, Pierre-Marie MICHEL explique qu'il va falloir envisager d'abaisser des lignes d'eau tout en favorisant une évacuation rapide des eaux de ces secteurs inondables

Afin de pouvoir résoudre ces problématiques, le SMAB a donc recruté via un accord-cadre sur 4 ans, un bureau d'étude qui va à la fois faire un diagnostic hydraulique sur les 12km de cours d'eau, mais également porter les maîtrises d'œuvre des travaux futurs. En 2022, il sera ainsi proposé de poursuivre le travail qui a tout juste débuté en 2021.

2) Les actions de continuité écologique

En 2021, Pierre-Marie MICHEL explique que les opérations engagées ont été poursuivies voire finalisées pour certaines et que du temps a été passé à préparer les opérations 2022 dont celle d'Haudricourt qui sera proposée au vote lors de l'examen du BP 2022. À cette opération sera la plus grande portée par le SMAB puisqu'elle concernera 1 300 m de restauration de rivière pour contourner 5 ouvrages. Les opérations ont des coûts très importants, allant de 150 000€ à un peu plus de 900 000€. Toutefois elles sont prises en charge à 100% par nos financeurs que ce soit l'agence de l'eau, le département et/ou le FEDER.

3) Les actions GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)

Cette compétence est une nouvelle compétence qui n'était pas portée historiquement par l'Institution interdépartementale. Elle demande un investissement qui commence à croître d'autant qu'on ressent des attentes dans ce cadre : besoin de conseiller les riverains sur le bon entretien des cours d'eau, sur leurs obligations, besoin de programmer un entretien voire de la restauration

sur ces milieux aquatiques et humides qui n'ont jamais été entretenus pour certains secteurs.

Pierre-Marie MICHEL indique qu'en 2021, il a aidé différents acteurs sur plusieurs problèmes :

- Un appui auprès du syndicat de la Vimeuse dans des problématiques de débordement à Maisnières,
- Un projet à St Germain sur Bresle de réhabilitation de frayères à saumon et à truites de mer
- Un appui auprès des élus des communes de Sénarpont et Nesle l'hôpital qui ont été mises en demeure, par les services de l'Etat, de trouver des dispositions pour améliorer les exutoires de leurs étangs.

Jean-Philippe BILLARD indique que cette animation sur les rivières est très attendue et qu'à ce jour, pour l'instant, ces quelques actions peuvent être incluses dans les tâches quotidiennes des agents sans trop de modifications des objectifs premiers qu'ils ont à traiter. A terme et notamment lorsque les programmes d'entretiens et d'aménagements seront finalisés et devront être réalisés, il conviendra de s'interroger sur le déploiement de besoins spécifiques pérennes pour assurer efficacement ce service.

Il donne la parole à Charles-Edouard MACKELBERG sur les aspects agricoles, érosions des sols, lutte contre les ruissellements.

Charles-Edouard MACKELBERG, explique les perspectives proposées pour 2022 avec les propositions suivantes :

- La mise en place d'un partenariat avec les organismes bio et initiative paysanne sur le bassin de la Bresle pour développer et sensibiliser au développement de cette filière en lien avec la préservation de la ressource en eau comme au titre de la lutte contre les inondations,
- le programme HAIEROSION : lutte contre les érosions/ruissellements des terres agricoles,
- le programme « MARES »,
- les animations scolaires auprès des écoles de la vallée.

1) La mise en place d'un partenariat avec les organismes bio et initiative paysanne sur le bassin de la Bresle

Il est proposé des journées de formation et d'informations aux exploitants de notre bassin versant afin de promouvoir des techniques alternatives aux méthodes conventionnelles (bio, BNI, agroforesterie).

3 journées de démonstration sont prévues en 2022 :

- en mars, une démonstration sur le désherbage mécanique,
- en juin, les cafés de la bio (journée d'échanges et de témoignages),
- en novembre, lors du mois de la bio, une journée de formation sur l'agroforesterie.

Ce travail sera fait en partenariat entre le SMAB, les organismes bio régionaux et l'AFAC-Agroforesterie Hauts-de-France.

2) Le programme HAIEROSION : lutte contre les érosions/ruissellements des terres agricoles

Nous proposons de reconduire ce programme sur tout le bassin avec toujours pour objectifs de financement à 90% entre financeur et exploitant, et une contribution de 10% de la part du SMAB.

Ce programme reste compliqué à développer, les exploitants ne souhaitent pas s'embarrasser avec de la haie dans leur système agraire et se montrent peu réceptifs voire pas du tout intéressés. Les fonds de financement proviennent du « plan de relance » uniquement, mais il nous est impossible de prendre la maîtrise d'œuvre pour les régions Hauts-de-France. Il a été convenu d'interroger la Paierie départementale pour savoir si nous avons la possibilité de conventionner avec les exploitants directement afin de pouvoir prendre la maîtrise d'œuvre et les aider dans les demandes de financement. Nous devons les relancer car nos emails sont restés sans réponse de leur part.

3) Le programme « MARES »

Pour l'année 2021/2022, il explique que le SMAB a lancé 9 projets de réhabilitations de mares sur plusieurs communes avec une participation de 10% de la part du SMAB.

Pour l'année 2022, il est prévu de reconduire le dispositif sur tout le bassin où le SMAB sera compétent sur la base d'un objectif de taux prévisionnel de financement de 90% des financeurs et des exploitants, une contribution de 10% sera apportée de la part du SMAB.

4) Les animations scolaires

En 2021, en raison des contextes du COVID-19, sept écoles et un collège avec un total de 271 enfants ont bénéficié des animations du SMAB.

Pour 2022, il est envisagé de poursuivre ces animations compte tenu que sur le territoire des Villes Sœurs, beaucoup de demandes arrivent depuis que la communauté de communes a décidé de prendre en charge 100% du prix des animations.

Nous allons relancer la communauté de communes du Vimeu pour la mise en place des animations sur leur territoire, car nous avons eu plusieurs remontées de groupes scolaires qui sont mécontents de ne pas pouvoir bénéficier de ces animations proposées dans le cadre du programme « Au fil de la Bresle ».

Jean-Philippe BILLARD prend la parole pour expliquer les propositions d'actions en lien avec le poste d'Auban AL JIBOURY, absent ce jour.

Ainsi et si la gestion de crise COVID le permet, il est proposé aux élus de relancer cette année les « classes d'eau » ainsi que la commission locale de l'eau du SAGE laquelle ne s'est pas réunie depuis plus de 3 ans.

Virginie LUCOT-AVRIL intervient pour expliquer que le préfet a actuellement changé le mode de fonctionnement de la commission locale de l'eau et exprime son souhait que les désignations soient faites par les associations des maires.

Jean-Philippe BILLARD indique aux élus qu'Auban travaille également sur la refonte de la base de données du système d'information géographique (SIG) du SMAB ce qui est un travail colossal et complexe qui, à termes, permettra au SMAB d'être encore plus performant dans les actions quotidiennes des agents.

Il est proposé cette année de poursuivre le travail de réflexion visant la préservation et la restauration des zones humides du bassin, point et objectif très

fort du SAGE Bresle. Auban va développer une animation spécifique sur le bassin qui se traduira par les actions suivantes :

- Animer et négocier avec les acteurs et propriétaires des zones humides de la Vallée de la Bresle afin de pouvoir préserver, restaurer et valoriser les zones humides de la vallée,
- Veiller à la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme en demandant leur préservation et leur classement en zones naturelles,
- Rencontrer les propriétaires pour les conseiller, les accompagner et les orienter vers les bonnes pratiques et les bons acteurs,
- Rencontrer les élus des communes propriétaires de zones humides pour les sensibiliser aussi à leur préservation comme le projet de restauration des sources de la Bresle à Abancourt, projet en cours de pré-étude par le SMAB pour une réalisation possible sur fin 2022,
- Veiller à l'application et au respect sur le terrain, des prescriptions du SAGE et des documents protégeant les zones humides du territoire,
- Valoriser les zones humides avec notamment la mise en place d'un sentier pédagogique sur la commune de Lannoy-Cuillère pour finaliser le projet de restauration de la continuité écologique.

En ce qui concerne le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), du temps sera consacré par Auban au suivi du programme signé avec l'AESN pour 2022-2024, programme qui priorise sur 3 ans, les actions du SMAB et des autres acteurs signataires.

Pour le secteur du Liger et du Ménillet, Auban va poursuivre la réalisation des deux premiers programmes pluriannuels d'entretien et de restauration qui sont en cours sur le Ménillet et le Liger. Cette étude qui vient de démarrer, va perdurer sur 13 mois.

Elle doit permettre de dresser un diagnostic exhaustif du lit majeur et du lit mineur des cours d'eau afin d'en relever les problématiques (zones humides dégradées, rupture de la continuité écologique, érosion des berges, manque d'entretien de la ripisylve) et de mieux connaître leur fonctionnement et ainsi aboutir au déploiement d'un plan d'actions visant à restaurer les espaces dégradés, protéger les espaces en bon état et entretenir les cours d'eau et leurs annexes lorsque cela s'avère nécessaire.

Jean-Philippe BINLARD rappelle maintenant les missions et actions qu'il portera sur 2022.

Ces actions en lien avec le SAGE concerneront l'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme qui sont en cours ou qui vont émerger sur le bassin. Parmi les dispositions de ce document, 3 appellent à la mise en compatibilité avec le SAGE ; une disposition sur la préservation des éléments fixes du paysage, une sur la préservation des zones humides et une sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il rappelle également que dans ce cadre, il rend et propose des avis infirmatifs aux services instructeurs, avis destinés à intégrer les enjeux liés à la lutte contre les inondations, la préservation de la ressource et de la biodiversité dans permis de construire et certificats d'urbanisme.

Au titre de la protection de la biodiversité et de l'animation du site Natura 2000 « vallée de la Bresle », il est proposé les réalisations suivantes :

- Tenue d'un comité de pilotage,

- Visite de site naturel à destination du tout public sur la commune de Lannoy-Cuillère avec la Communauté de Commune Picardie Verte,
- L'organisation de deux animations sur le thème « Natura 2000 »,
- Des rencontres avec des propriétaires afin de pouvoir mettre en place 1 à 2 contrats « Natura 2000 »,
- D'effectuer quelques matinées d'informations et de découvertes sur les Agrion de Mercure ou l'Ecrevisse à pieds blancs à proposer aux communes riveraines (agents techniques et élus),
- Continuer la pose et relève de pièges à écrevisses pour mieux connaître sa répartition sur le bassin,
- La prospection de sites potentiels à Agrion de Mercure pour continuer à définir ses localisations sur le bassin,
- Continuer les avis sur les dossiers divers pour évaluer les incidences sur « Natura 2000 » avec une moyenne de 20 à 30 dossiers par ans.

Pour le programme « MAEC et PAEC », il rappelle le bilan pour l'année 2021 avec 213 hectares pour 25 agriculteurs bénéficiaires soit 9 100 mètres linéaires de haies entretenus.

Pour 2022, il est fixé pour objectif de viser la contractualisation de 150 hectares au total sur les côtés normands et picards.

Les cibles de ces animations sont de préserver les surfaces en herbes du bassin au travers de la mobilisation de fonds européens sur les enjeux de la biodiversité, les zones humides, l'érosion et Natura 2000.

Firmin BOUCRY interroge sur ce qui sera effectué sur le Liger et Ménillet.

Jean-Philippe BILLARD informe qu'une étude est en cours de réalisation, Auban AL JIBOURY accompagné de l'entreprise mandatée pour l'étude, SOGETI, sont déjà passés sur le terrain, courant février, pour un premier passage et d'autres phases vont maintenant démarrer.

Auban AL JIBOURY informera en temps et heure les élus concernés par cette étude afin qu'ils partagent aussi le diagnostic et les propositions de réalisations qui seront imaginées.

Sur le plan financier, Virginie LUCOT-AVRIL rappelle que le SMAB n'a aucun emprunt en cours et une situation plutôt saine. Elle informe que les charges de personnels seront légèrement plus importantes cette année compte tenu des augmentations de charges sociales et de l'accueil en alternance d'une étudiante.

Elle poursuit avec l'interrogation des élus sur la proposition de contributions pour les dotations de l'année 2022. Une très légère augmentation est prévue de quelques centimes par habitant.

Thierry HEBERT valide le prix de 7,02€ par habitant car il avait été annoncé dans les assemblées passées qu'il y aurait une légère augmentation des dotations. En effet pour la communauté de communes Somme sud-ouest cette augmentation par habitant équivaut à une augmentation globale de 900€ pour les cotisations ce qui reste très acceptable.

Virginie LUCOT-AVRIL interroge Christian ROUSSEL pour savoir s'il voit une objection à cette augmentation.

Christian ROUSSEL indique qu'il n'est pas contre cette légère augmentation.

Virginie LUCOT-AVRIL reprend en indiquant que c'est une simple interrogation et que cela sera voté lors du Budget Primitif mais qu'il est important que dès à présent chacun puisse exprimer son avis sur cette prévision.

☞ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *adoptent la tenue d'un débat d'orientation budgétaire concernant l'année 2022.*

☞ **Délibération N°2022-98**

M. Christian ROUSSEL retenu par d'autres obligations, s'excuse de devoir quitter la séance.

3. Adoption de l'actualisation du règlement des dispositions aux agents

Virginie LUCOT-AVRIL, laisse la parole à Jeanne-Marie PREVOST pour les explications.

Jeanne-Marie PREVOST explique aux élus que toutes les dispositions de base ont été laissées telles quelles. Nous avons simplement révisé les droits paternités qui ont été modifiés par décret en juin 2021 et nous avons également intégré la réglementation propre au télétravail pour les agents.

☞ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *acceptent l'actualisation du règlement et,*
- *autorisent Mme la Présidente à faire appliquer ledit règlement des dispositions du droit des agents.*

☞ **Délibération N°2022-99**

4. Le recrutement d'un service civique

Virginie LUCOT-AVRIL, laisse la parole à Jean-Philippe BILLARD pour les explications.

Ce dernier explique que le SMAB peut avoir des besoins ponctuels auxquels répond à ce jour le recrutement de stagiaires. Il est ici proposé que le SMAB puisse recruter également des services civiques. Un service civique laisse un faible coût pour le syndicat et peut permettre à des jeunes de pouvoir s'intégrer dans la société sur des missions d'intérêt général. Il convient par contre pour ce faire que le conseil donne son autorisation à la sollicitation officielle que l'on doit adresser aux organismes et services de l'Etat dans ce cadre.

☞ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *donnent leur accord de principe à l'accueil des jeunes civiques volontaires,*
- *autorisent Mme la Présidente à effectuer les demandes d'agrément pour le SMAB dans ce cadre,*
- *autorisent Mme la Présidente à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tous actes subséquents,*
- *autorisent Mme la Présidente à dégager les moyens humains, matériels et financiers adéquats,*

- autorisent Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

📄 **Délibération N°2022-100**

5. Plan de financement IDEE – REGION NORMANDIE – financement de la cellule animation du SMAB pour l'année 2022

Virginie LUCOT-AVRIL laisse la parole à Jean-Philippe BILLARD, directeur.

Jean-Philippe BILLARD exprime que pour solliciter des financements de la région Normandie au titre du fonctionnement de la cellule d'animation du SMAB (pour les postes), la région souhaite une pièce délibératoire officielle qu'il convient que le conseil prenne. La demande officielle bien que déjà partie nécessite ce petit point de régularisation.

📄 *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- autorisent Mme la Présidente à solliciter toutes aides pour le financement de la cellule d'animation du SMAB dont les aides régionales normandes (dispositif IDEE)...,
- autorisent Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (signatures de convention, ...).

📄 **Délibération N°2022-101**

6. Programme d'animations sur Natura 2000 et les PAEC pour 2022

Virginie LUCOT-AVRIL laisse la parole à Jean-Philippe BILLARD.

A l'instar du point précédent, il rappelle qu'il convient de prendre une délibération pour solliciter les aides financières sur ces dossiers de projets agro-environnementaux et climatiques et Natura 2000.

Louis QUEVAUVILLERS s'interroge car avec la refonte des PAEC qui est prévue prochainement, il exprime son inquiétude sur la suite des événements et des aides financières.

Jean-Philippe BILLARD indique qu'il n'a pas beaucoup de lisibilité sur ce point puisque le futur programme et ses conditions d'aides n'est pas forcément bien connu. C'est généralement le cas entre deux programmes mais il constate que tout ceci n'apporte aucune lisibilité notamment aux agriculteurs qui souhaitent s'engager dans ces dispositifs ce qui est regrettable.

📄 *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- décident d'habiliter le SMAB à être candidat sur ces politiques, sur son bassin versant, pour 2022,
- actent le plan de financement proposé ce jour, en matière d'animation liée aux politiques Natura 2000 et PAEC pour l'année 2022,
- habilite Mme la Présidente à lancer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ces opérations,
- d'inscrire les montants aux budgets concernés.

📄 **Délibération N°2022-102**

7. Débat d'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire

Virginie LUCOT-AVRIL laisse la parole à Jeanne-Marie PREVOST.

Jeanne-Marie PREVOST informe les élus que ce débat d'assemblée n'est qu'une réflexion préalable.

En effet, il est prévu qu'en janvier 2025 une mise en place de la prise en charge de la prévoyance soit effectuée pour les agents publics et qu'en janvier 2026, il soit prévu une aide financière pour les complémentaires « santé » pour les agents publics.

Cela n'a aucun impact actuellement mais cette délibération nous permet de pouvoir mandater le Centre de Gestion 76 dans le lancement d'une prospection pour la prévoyance et la complémentaire santé à la place des collectivités.

☞ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *attestent de la tenue d'un débat d'assemblée sur la protection sociale complémentaire,*
- *prennent acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),*
- *prennent acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,*
- *donnent leur accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de présentations sociales complémentaires.*

☞ **Délibération N°2022-103**

POINTS INFORMATIFS

Virginie LUCOT-AVRIL laisse la parole aux agents du SMAB sur les points informatifs suivants :

Débat d'assemblée délibérante pour le projet de continuité écologique sur la commune de Gamaches (80)

Virginie LUCOT-AVRIL fait un état des lieux puis donne la parole à Jean-Philippe BILLARD.

Jean-Philippe BILLARD rappelle que sur la commune de Gamaches, il a été lancé il y a quelques années un projet de restauration de la continuité sur la commune de Gamaches. Ce projet a été arrêté avec la transformation en syndicat mixte et la non-adhésion des Villes Sœurs mais il y a peut-être une possibilité pour qu'en passant par la commune directement, le projet puisse se poursuivre tant que les conventions d'aides sont encore persistantes. Le SMAB a déjà effectué et commencé les études de terrain, mais depuis que le projet a été mis à l'arrêt il n'y a plus eu aucune avancée.

Virginie LUCOT-AVRIL demande aux agents de ne prendre l'attache avec la commune de Gamaches directement sans passer par la Communauté de communes des Villes Sœurs puisqu'a priori, elle semble accepter que l'on sorte du cadre géomapiens cette action.

Colette MICHAUX informe qu'il faut signer des conventions avec la commune et laisser de côté la communauté de communes des Villes Sœurs pour bien asseoir juridiquement l'intervention du SMAB sur ce secteur.

Tous les élus sont d'accord pour dire qu'il faut faire avancer ce projet. Il est donc demandé de reprendre attache avec la commune afin de mettre en place une convention de délégation avec la commune pour les travaux.

Demande d'accompagnement du SIAHBVV : cours d'eau et ruissellement (point vu avant le départ de M. Christian ROUSSEL)

Virginie LUCOT-AVRIL indique que le SMAB a été sollicité par le syndicat de bassin de la Vimeuse (SIAHBVV) alors qu'il détient déjà les compétences nécessaires.

Thierry HEBERT informe l'assemblée que le SIAHBVV de M. Plé n'a effectivement pas forcément mis en œuvre toutes les actions de prévention des ruissellements qui étaient prévues historiquement dans les études qu'il a faites faire par le passé ce qui est fort dommage puisque ces problèmes perdurent voire s'aggravent.

Virginie LUCOT-AVRIL propose à Christian ROUSSEL de réfléchir à ce qu'il serait possible de faire pour essayer d'optimiser les moyens et actions sur ce territoire dont une grande partie est sous l'égide de ce syndicat et du SMAB.

Charles-Edouard MACKELBERG ajoute qu'il y a eu des études de menées pour leur permettre de pouvoir répondre à ses questions mais qu'à ce jour, le manque de réalisations rappelle que les problèmes sont toujours présents.

Pierre-Marie MICHEL explique que les problèmes ruissellements génèrent aussi sur la Vimeuse même d'importants envasements et dysfonctionnements morphologiques du cours d'eau. C'était d'ailleurs une autre des sollicitations du SIAHBVV au SMAB, une aide sur cette gestion morphologique notamment sur Maisnières où ces problèmes sont récurrents concourent à des débordements.

Virginie LUCOT-AVRIL propose pour conclusion qu'un courrier soit envoyé à M. Plé pour l'informer que n'étant pas adhérents à notre syndicat, ils doivent prendre en charge eux-mêmes les problématiques sur leur territoire.

Information sur les vidéos de la chaîne Eau TV, des élus et des rivières mise en place par la région Bourgogne

Virginie LUCOT-AVRIL donne la parole à Pierre-Marie MICHEL.

Pierre-Marie MICHEL indique que parfois il est fait usage d'un vocabulaire propre aux missions techniques du SMAB. Pour faciliter leur appréhension par les élus, la région Bourgogne a mis à disposition des élus une chaîne YouTube avec différents petits courts-métrages sur les thèmes développés et suivis par les structures de bassin.

Il rappelle également qu'un film est en cours de montage, film fait à la demande du SMAB sur les opérations de restauration de la continuité écologique. Ce film sera présenté dès sa finalisation complète en séance du conseil.

***** L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance*****

validé au CS du 2021